

2011/055

*HP*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2011/ 21

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

\*\*\*\*\*

*Séance du 18 avril 2011*

*L'an deux mille onze et le dix huit avril à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

Date de convocation : 11 avril 2011

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 13*

**Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER – AUZAS - BEUGNET – BOUAZZA - CORNET – HILAIRE - JOLLIVET – SALA – VERNET - VOLLE**  
**Excusés: M DELAUZUN - FIALON**

*Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire*

**Objet : Création d'un emploi d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique de 1<sup>er</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

.../...

2011/056

*Handwritten signature*

- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- VU le décret 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux
- VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

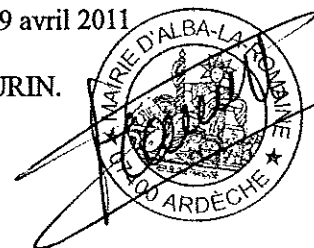
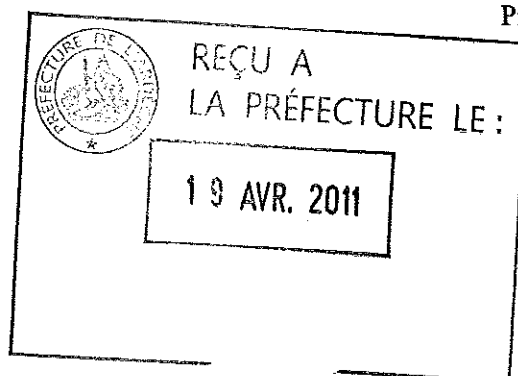
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

**DECIDE**

- 1- D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
- 2- De créer à compter du 01/08/2011 un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, échelle 4 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires,
- 3- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- 4- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 5- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE, le 18 avril 2011

POUR COPIE CONFORME  
ALBA, le 19 avril 2011  
Le Maire,  
Pierre MAURIN.



.../...